



Service Urbanisme Aménagement

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Michaël QUERNEZ, Maire de la commune de QUIMPERLE, certifie que la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2016 prescrivant la révision allégée du Plan Local d’Urbanisme ne portant pas atteinte au Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD) et définissant les modalités de la concertation pour la restructuration de l’Institut Médico-Educatif (IME) François Huon, a été affichée du 26 mai 2016 au 27 juin inclus.

Fait à Quimperlé, le 30 juin 2016

Le Maire,

Michaël QUERNEZ

